

**Appareil photographique avec obturateur.**

M. FRÉDÉRIC KAFTANSKI résidant en France (Seine).

**Demandé le 5 août 1949, à 11<sup>h</sup> 30<sup>m</sup>, à Paris.**

Délivré le 22 août 1951. — Publié le 7 décembre 1951.

*(Brevet d'invention dont la délivrance a été ajournée en exécution de l'article 11, § 7, de la loi du 5 juillet 1844 modifiée par la loi du 7 avril 1902.)*

L'invention est relative à une constitution particulière d'un appareil photographique et également à une forme particulière de l'obturateur correspondant.

Le dispositif selon la présente invention est particulièrement approprié pour les petits appareils simples et est adaptable également sur les appareils de tous formats :

La figure 1 du dessin annexé à titre d'exemple seulement est une vue d'ensemble de l'appareil en élévation;

La figure 2 est une vue de l'appareil ouvert, vu de face.

Dans la figure 1, le numéro 1 représente le boîtier de l'appareil contenant les bobines 2 et 3 avec la pellicule 4.

Ce boîtier est formé de 3 parties, le boîtier 1 avec son plan de montage pour l'obturateur 5, un capot 6 placé sur le boîtier portant l'objectif 7 avec le diaphragme 8 et le couvercle 9.

Le boîtier tout entier peut être fait en matière synthétique ou en métal.

Dans la figure 2, la surface antérieure du boîtier 5 porte l'obturateur d'une conception nouvelle visible figure 2 vue de face, en élévation figure 1.

Toutes les surfaces de montage d'obturateurs d'appareils photographiques connus jusqu'alors étaient planes.

La surface de montage du boîtier selon la présente invention possède au centre une surélévation 11 avec ouverture qui, permettant le passage des rayons lumineux, a pour but de diminuer la surface frottante du volet obturateur 12.

Ce volet est caractérisé par une forme en gradins ayant son centre de fixation 13 sur la surface de montage 5 et son champ d'action au niveau de la surélévation 11.

L'obturateur se compose essentiellement d'une plaque obturatrice décrite précédemment. Cette plaque porte une came butée 15.

L'obturateur oscille autour de son axe 13, sous l'action d'un ressort 16 et d'un levier de commande 17 en venant buter contre les 2 tétons 21 et 22 correspondant respectivement au commencement et à la fin de l'exposition.

Enfin pour permettre l'utilisation de l'obturateur pour la pose, il est prévu un levier d'arrêt 20, qui selon son déplacement arrête le mouvement de l'obturateur.

Le levier 17 est muni d'une ouverture 18, permettant de déterminer son chemin sur la pièce 19 servant à fixer le couvercle 6.

Le bouton 10 servant à l'entraînement de la pellicule est également d'une conception nouvelle et de forme tronconique afin de faciliter le maintien pendant l'enroulement.

## RÉSUMÉ :

1° Appareil photographique caractérisé par le fait que le corps de l'appareil possède au centre du plan de montage une surélévation avec ouverture qui, tout en permettant le passage correct des rayons lumineux, réduit la surface de friction du volet de l'obturateur;

2° Volet obturateur d'une forme en gradins, ayant son centre de fixation sur le plan de montage et son champ d'action au niveau de la surélévation;

3° Levier de déclenchement possédant une ouverture permettant de déterminer son chemin sur la pièce de fixation du couvercle;

4° Bouton d'enroulement à forme tronconique.

FRÉDÉRIC KAFTANSKI,

rue de la Fédération, 74. Paris (XV<sup>e</sup>).